



Projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur raccordement

Réunion publique d'information et d'échanges

Marseille, le 12 juillet 2023

Intervenants

Olivier TEISSIER, secrétaire général adjoint aux affaires régionales, à la préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Éric LEVERT, directeur de la direction interrégionale de la mer Méditerranée

Etienne PERROT, chef du bureau des énergies renouvelables hydrauliques et marines projet éolien en mer, à la DGEC (ministère de la Transition énergétique)

Frédéric AUTRIC, directeur de projet éolien flottant en Méditerranée, à la DREAL Occitanie (ministère de la Transition énergétique)

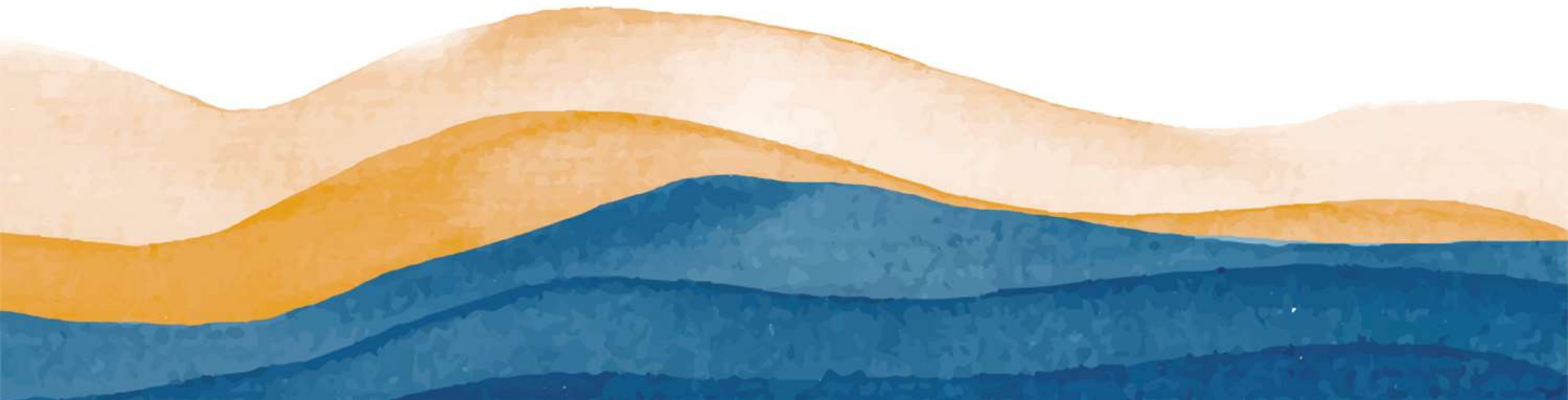
Pascal MARTIN, responsable concertation pour le raccordement côté PACA, RTE

Laura MICHEL et Bernard-Henri LORENZI, garants – Commission nationale du débat public (CNDP)



Intervention Olivier Teissier

Secrétaire général adjoint aux affaires régionales , Préfecture de la région
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Les sujets au programme ce soir

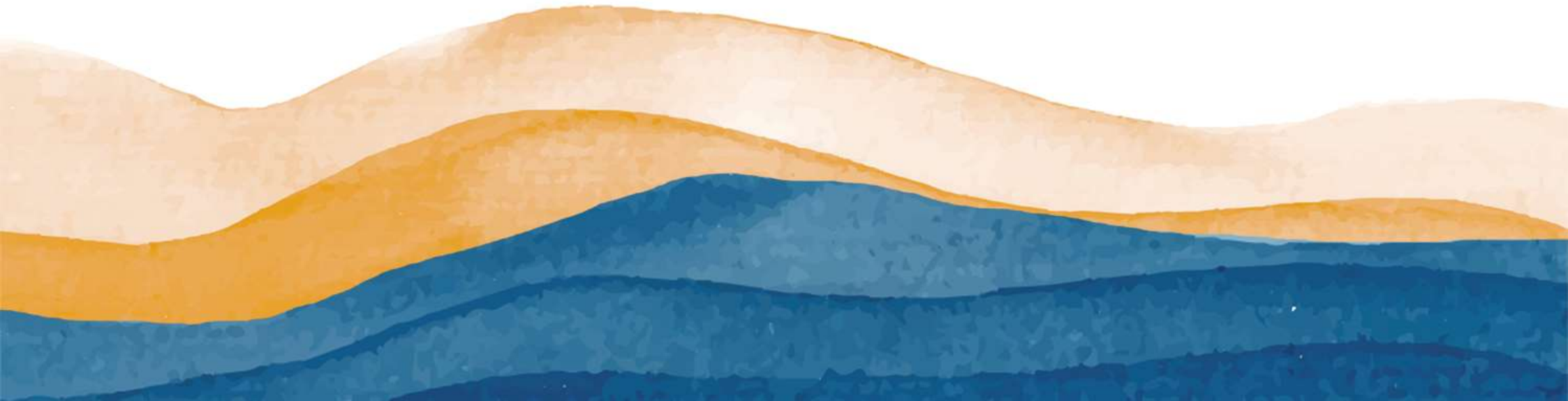
1. Quel projet éolien en Méditerranée ?
2. Les prochaines étapes du projet
3. La poursuite du dialogue avec le territoire





Intervention Laura Michel – Bernard-Henri Lorenzi

Garants de la concertation - CNDP





MA PAROLE A DU POUVOIR

La Commission nationale du débat public

Les garant·e·s de la concertation de suivi post- débat public éolien en Méditerranée

Marseille, Mercredi 12 juillet 2023

LA CNDP



Qui sommes-nous ?

Des garants indépendants et neutres nommés par la CNDP

Bernard Lorenzi

Retraité (Inspection des finances puis dirigeant de société)

Laura Michel

Maître de conférences des universités

- Les garants sont des **facilitateurs** pour le public et des **incitateurs** pour le(s) MO.
- Ils **ne prennent pas position sur le fond** du projet mais ils doivent veiller au bon déroulement de la procédure vis à vis de l'information des publics jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.



Quel est le fondement de l'intervention
de la CNDP?

**Article 7 de la Charte de
l'Environnement (constitutionnalisée en
2005) :**

“Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.”

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE

Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ

Par rapport au projet



TRANSPARENCE

Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION

Approche qualitative des contributions, et non quantitative



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



INCLUSION

Aller à la rencontre de tous les publics



Que faisons-nous ?

Pour veiller à votre bonne information et participation

- **Nous suivons l'état de prise en compte** des enseignements issus du débat public (vos suggestions ainsi que les recommandations de l'équipe du débat)
- **Nous prescrivons des actions et donnons** aux responsables du projet **des conseils méthodologiques** pour la concertation de suivi
- **Nous vous servons de recours** le cas échéant dans le dialogue avec les responsables du projet
- **Nous rendons compte** de l'état de prise en compte de nos recommandations sur la concertation de suivi (rapport annuel public).



Quelle lettre de mission?

Suite au débat public, la CNDP a souligné un certain nombre d'**enjeux** et de **points d'attention** pour la concertation continue*.

Deux points essentiels :

- Que les modalités de la concertation continue permettent au grand public de **contribuer directement à l'écriture du cahier des charges** de l'appel d'offres et offrent une visibilité sur la prise en compte des **retombées locales** des projets et de leur **impact sur les milieux**.
- Que les responsables du projet **justifient** les zones retenues, notamment au regard des critères **écologiques** et des études environnementales en cours.

* lettre de mission des garants : <https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-mediterranee/deux-projets-en-mediterranee>





Vous avez des questions
ou observations ?

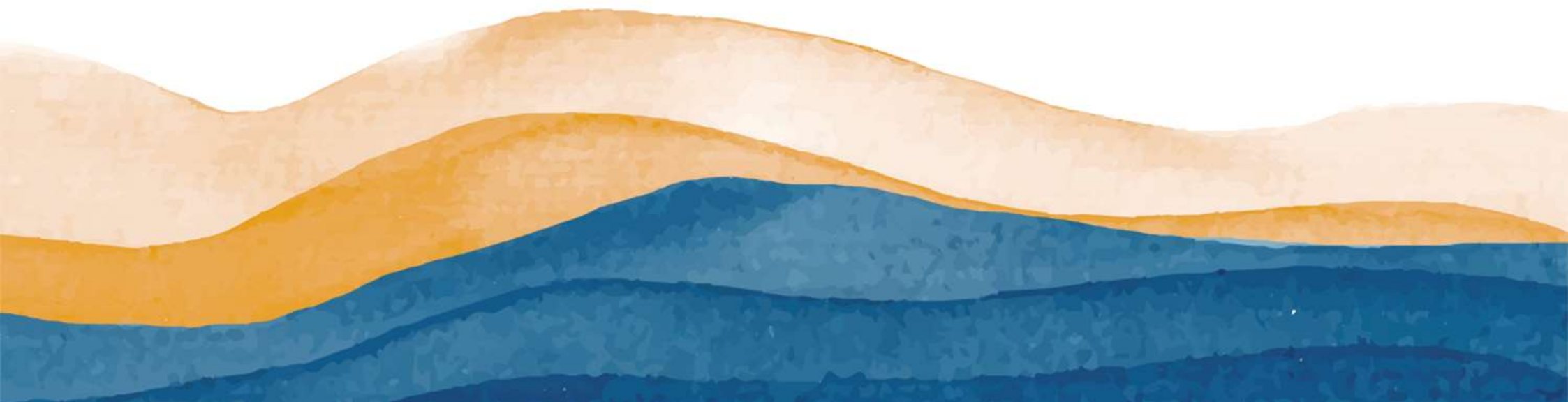


eolienmed@garant-cndp.fr



LA CNDP

1. Quel projet éolien en Méditerranée ?



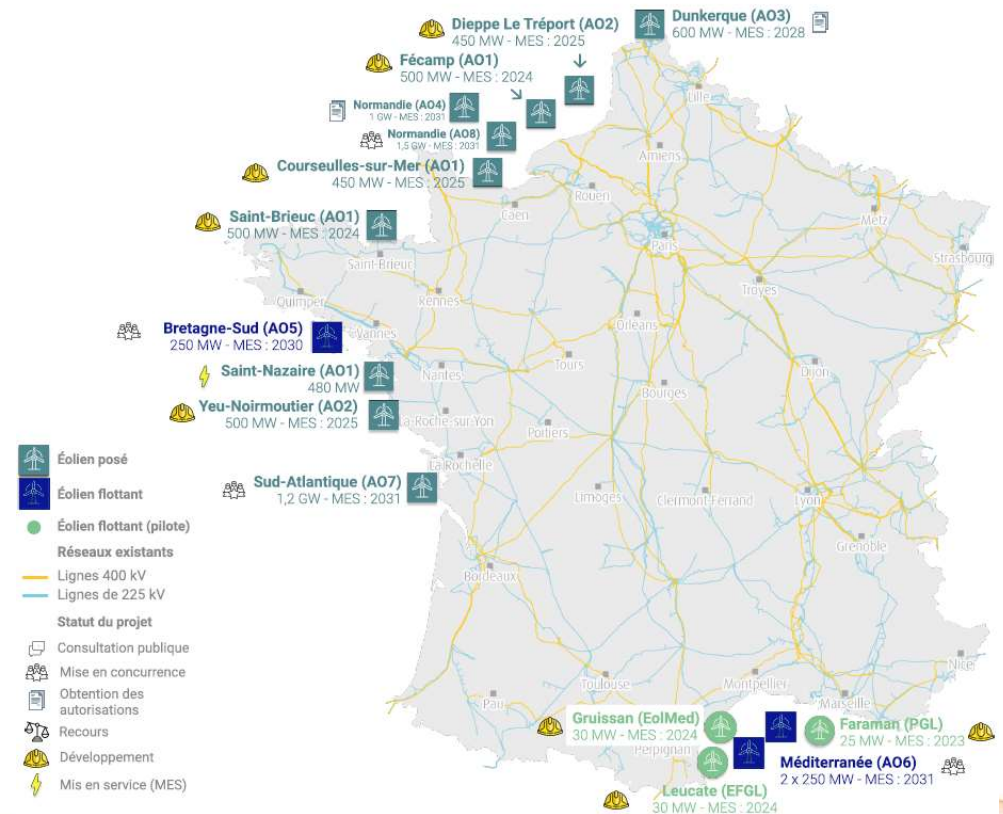
L'État s'est engagé à diversifier ses sources d'énergie et à réduire ses émissions de gaz à effet de serre

Le projet de deux parcs d'éoliennes flottantes en Méditerranée et de leur raccordement s'inscrit dans le cadre de la **Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)**, qui fixe les priorités de la France en matière d'énergie.

Elle prévoit l'attribution entre 2019 et 2023 de :

- 600 MW au large de Dunkerque (lauréat en 2019)
- 1 GW au large de la Normandie (lauréat en 2023)
- 250 MW au large de la Bretagne Sud
- **2x250 MW en Méditerranée**
- 500 MW à 1 GW en Atlantique Sud
- 1 GW dans une localisation à préciser, finalement la Normandie pour 1,5 GW

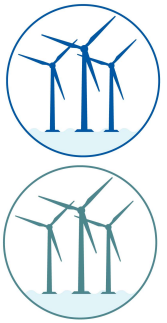
Projets éoliens en mer en développement sur les façades maritimes françaises à l'horizon 2030



L'État et RTE, co-maîtres d'ouvrage du projet

Élaboration du projet, débat public, cahier des charges

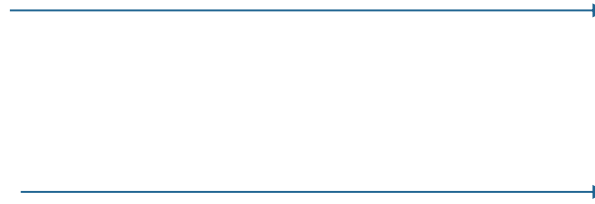
Construction et exploitation



Parcs éoliens



Maîtrise d'ouvrage : État



2 parcs éoliens de 250 MW chacun
Choix **développeur(s) éolien(s)** en 2024

2 extensions de 500 MW chacune
Choix **développeur(s) éolien(s)** à partir de 2024



Raccordement



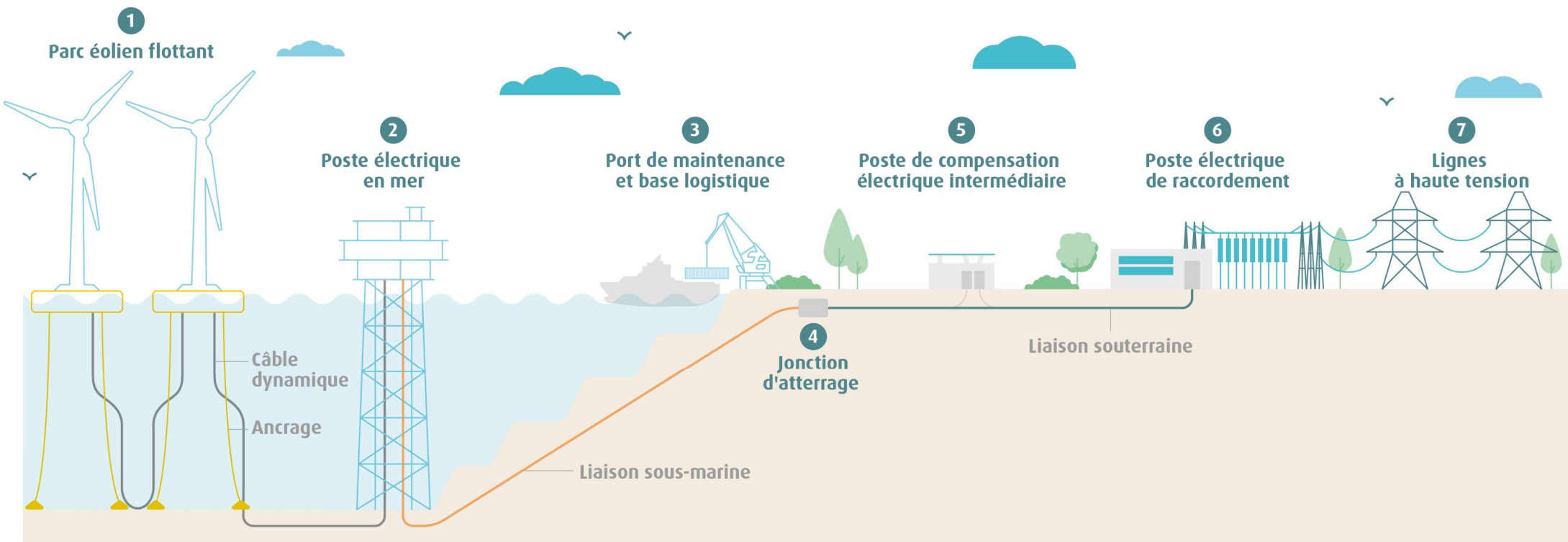
RTE porte le projet de raccordement



RTE réalise et exploite le raccordement



Le fonctionnement d'un parc éolien flottant et son raccordement

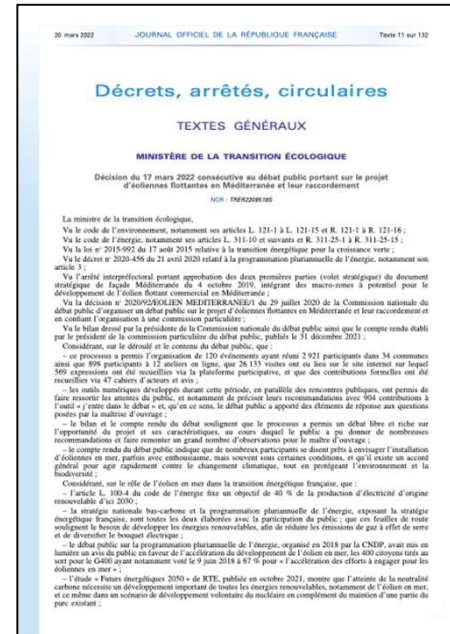


La réponse de la maîtrise d'ouvrage suite au débat public de 2021

Ont été rédigés et publiés :

— un acte (« décision ministérielle ») présentant les zones retenues pour l'appel d'offres n°6 et les zones de raccordement associées, et les suites à donner au débat public, avec ses annexes cartographiques ;

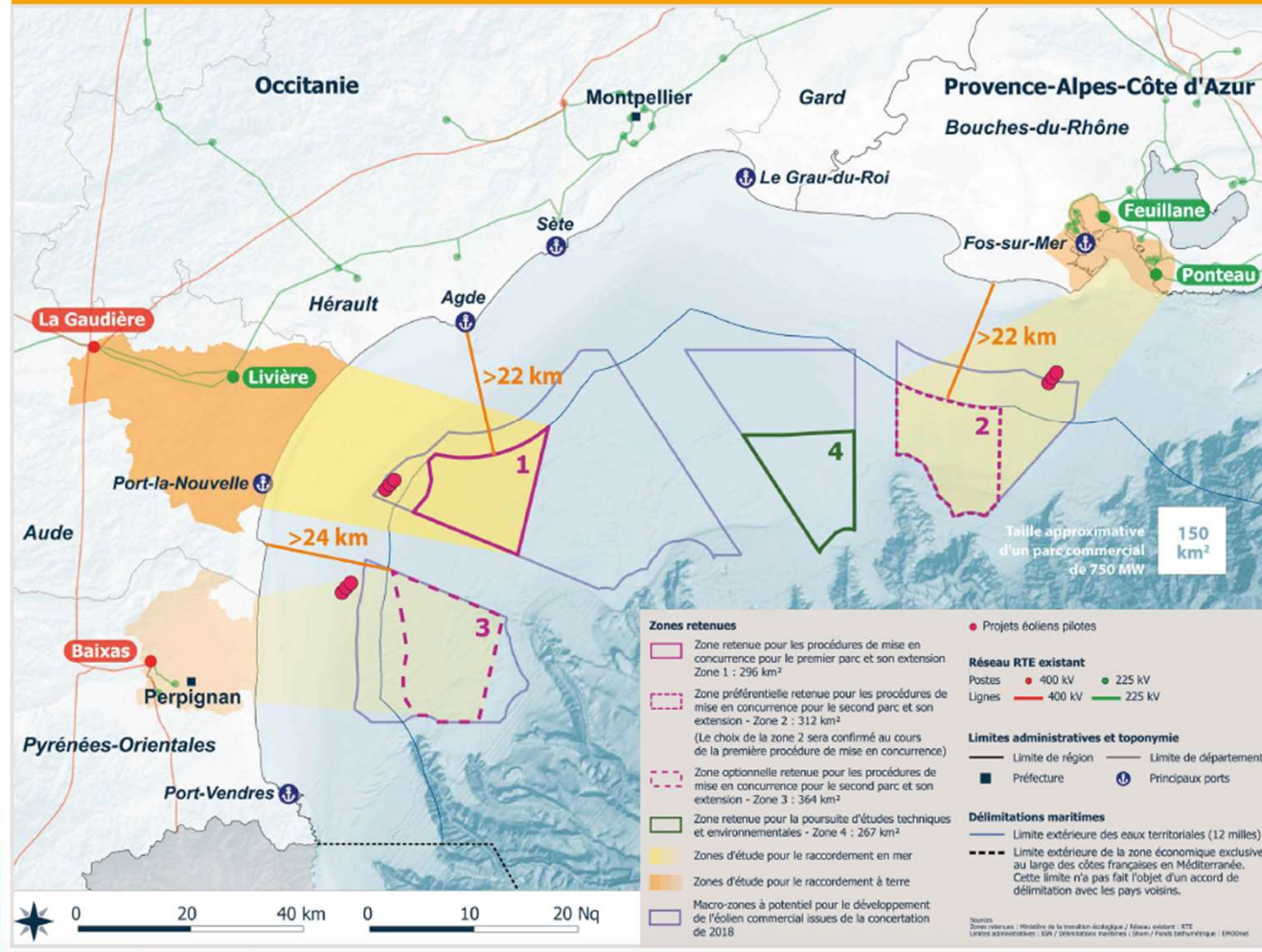
— un rapport du maître d'ouvrage, qui détaille les enseignements que l'État et RTE tirent du débat public, précise les réponses qu'ils vont y apporter et présente les raisons ayant conduit à la sélection des zones retenues.



Identification des zones

Décision ministérielle du 17 mars 2022

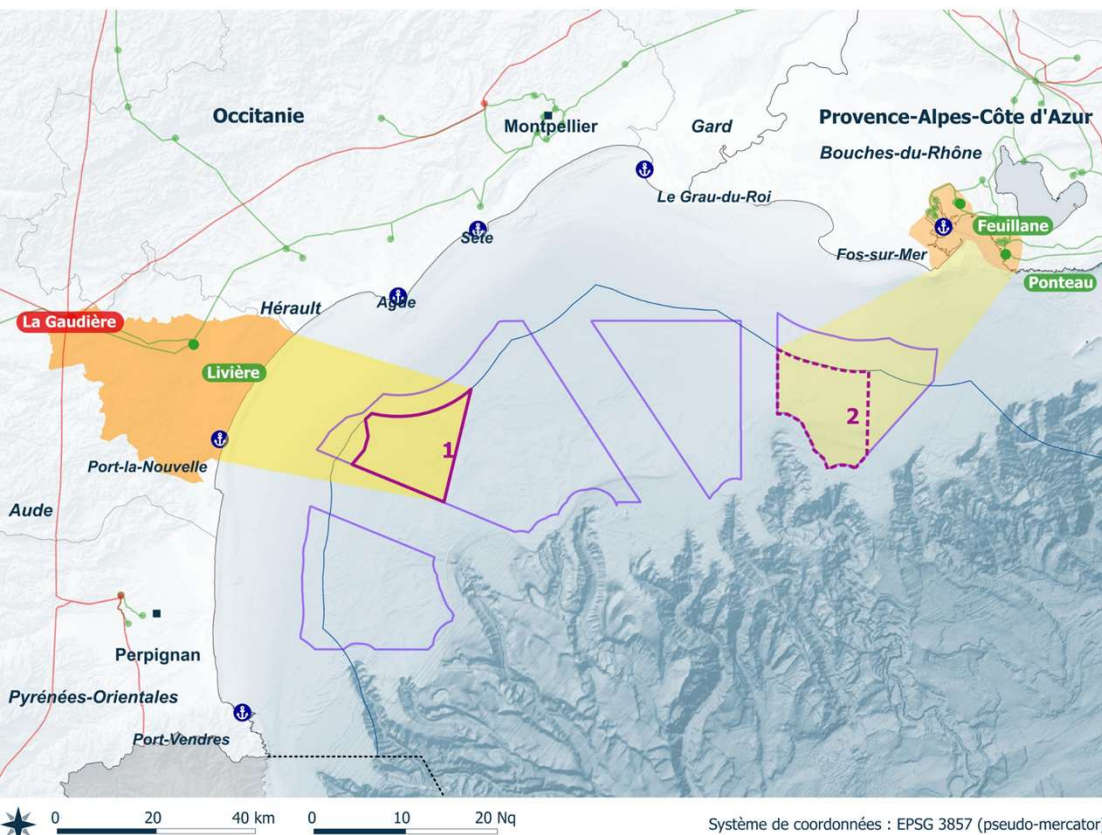
Zones retenues pour les procédures de mise en concurrence et la poursuite des études techniques et environnementales



Choix de la zone pour le second parc

Annonce du 19 juin 2023

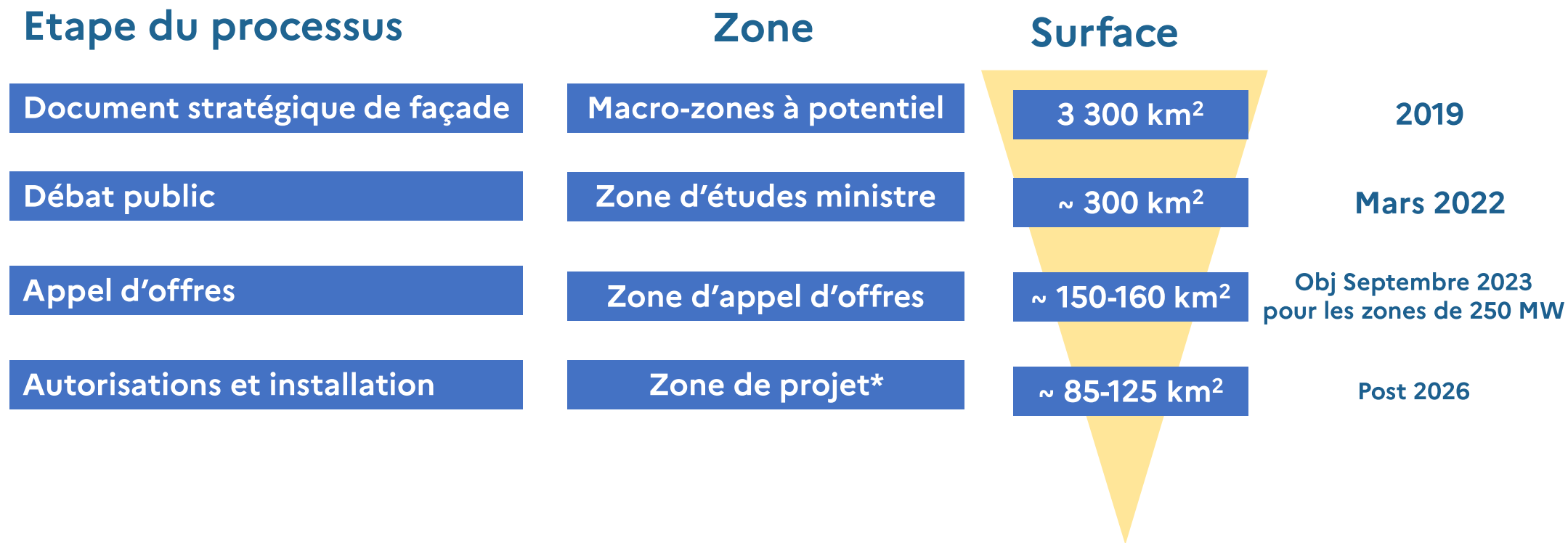
Zones retenues pour les procédures de mise en concurrence



Choix de la zone 2 du fait de caractéristiques propices

- en termes de vent et de sols marins
- de besoin en électricité dans la zone industrialo-portuaire de Fos
- de proximité au grand port maritime de Marseille
- d'équilibre territorial
- pas d'incompatibilité au regard des études environnementales en cours

Localisation précise des zones de projet de 750 MW

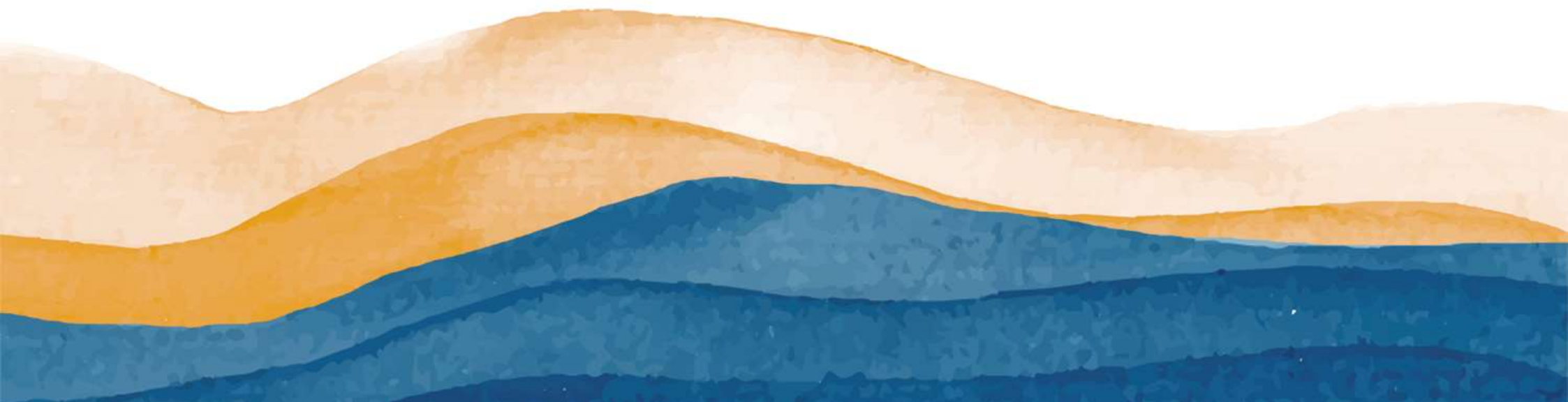


* Les ratios qui seront retenus au stade des autorisations sont ici donnés à titre prospectif et pourraient différer de ce qui est indiqué ici, en fonction de la prise en compte des enjeux environnementaux et d'usage

Échanges avec les participants



2. Les prochaines étapes du projet



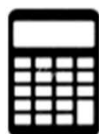
Le dialogue concurrentiel permet à l'État d'échanger avec les industriels sur les modalités de construction du parc

- C'est la **procédure prévue par le Code de l'énergie** par laquelle l'État échange avec les candidats à l'appel d'offres sur le **cahier des charges** du projet
- Il vise à **sécuriser le projet, réduire les coûts, et concilier au mieux dans le cahier des charges les enjeux environnementaux, techniques et locaux des projets avec les enjeux de développement**
- Il prend la forme de **contributions écrites, de réunions plénières et de bilatérales entre l'État et les candidats à l'appel d'offres**



Des priorités en phase avec les attentes du territoire

Sélection du lauréat en fonction de :



De façon à obtenir le meilleur tarif



Ses engagements environnementaux



Ses engagements en matière de développement territorial

Prise en compte des enjeux liés à :



La pêche



L'intégration paysagère

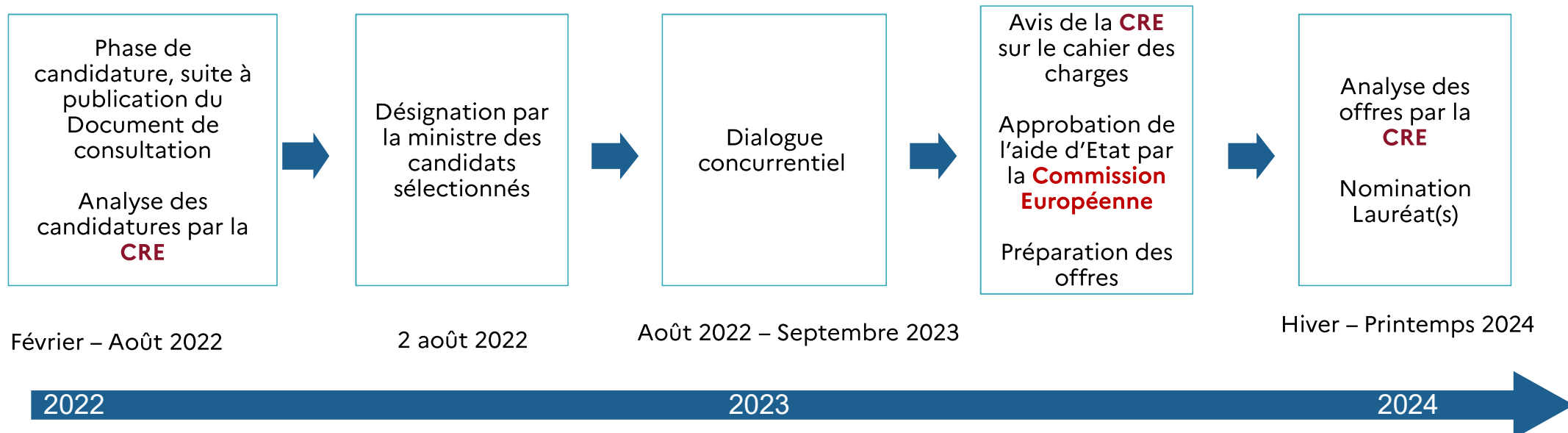


Le tourisme



L'environnement

Le calendrier de la procédure de dialogue concurrentiel



2022

2023

2024



Les études techniques en cours menées par l'Etat

Les études techniques menées par l'État sur les 4 zones retenues :

- **Gisement éolien** : permet de définir la capacité de production du site.
- **Bathymétrie et sédimentologie** : connaître la hauteur de la colonne d'eau ainsi que la nature des premières couches des fonds marins.
- **Géophysique et géotechnique** : préciser la nature des sols marins en profondeur.

Gisement éolien



Météo France - Bouée LIDAR
Jusqu'en septembre 2024

Bathymétrie - sédimentologie



SHOM -Navire Beautemps-Beaupré
Etude réalisée en 2022

Géophysique et géotechnique

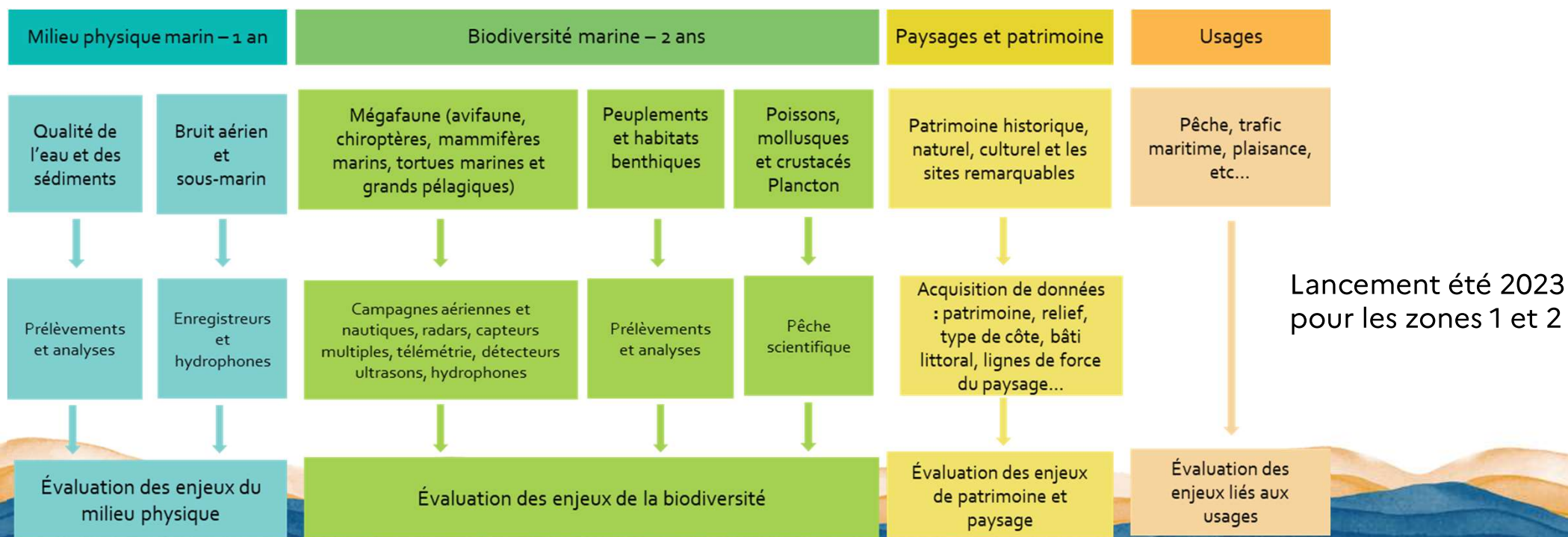


Tecnoambiente - RoxaneZ
Etude en cours d'achèvement

Les études environnementales menées par l'Etat

L'État va réaliser l'état actuel de l'environnement des zones définies dans la décision ministérielle avec le groupement **BRLi/Biotope**. Ce diagnostic permettra *in fine* de :

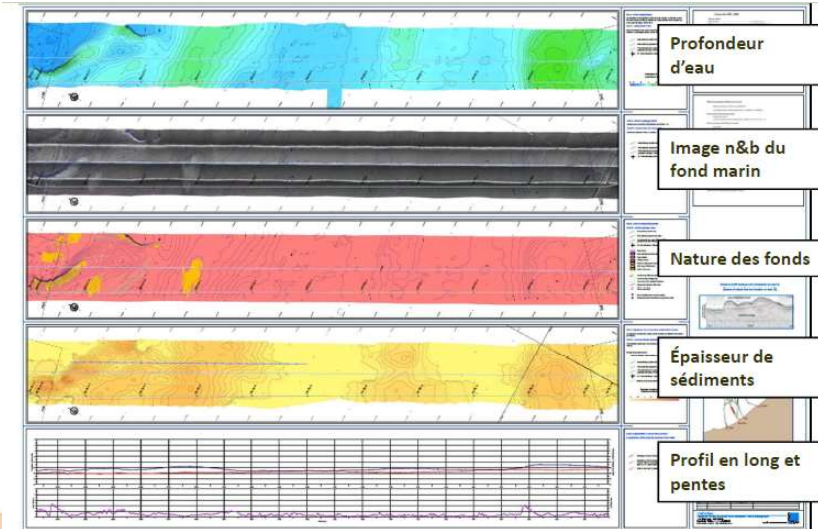
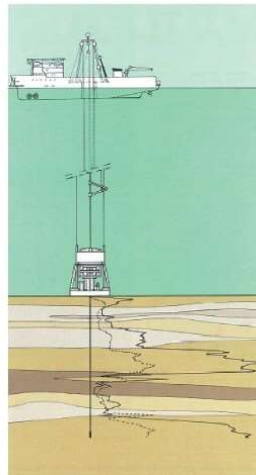
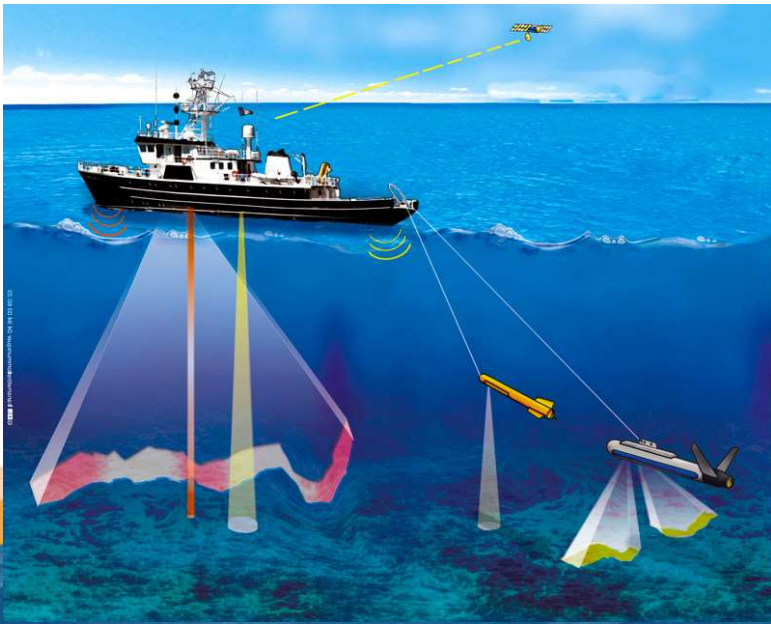
- compléter la connaissance environnementale de la zone ;
- fournir au(x) lauréat(s) les données qu'il pourra utiliser pour réaliser son évaluation environnementale et rédiger son étude d'impact.



Les études en cours ou à venir menées par RTE

Des études sont également lancées par RTE pour connaître les différentes caractéristiques des sites concernés par les raccordements :

- **Géophysique et géotechnique** : sur les corridors des liaisons sous-marines et les emplacements de postes en mer.
- **Etude pêche et navigation** : caractériser les usages sur le plan d'eau et les risques associés afin de déterminer le meilleur fuseau de passage des liaisons sous-marines.
- **Etude métocéan et hydro sédimentaire** : connaître les caractéristiques des sites sur les aspects conditions météorologiques et hydro sédimentaires.
- **Etat initial de l'environnement** : pour les compartiments marins mais également pour la faune / flore terrestre.
- **Etude d'atterrages** : identification et caractérisation des sites d'atterrages potentiels.





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



MIGRALION



*Réunion publique d'information et d'échanges sur le
projet d'éoliennes flottantes en Méditerranée et leur
raccordement*

12 juillet 2023

Budget total : 4,2M€ | 2021-2025

Alexandra Gigou
DFM Méditerranée - OFB



Objet du marché lancé par l'Office française de la biodiversité

- **Acquérir des données couvrant l'ensemble des compartiments pendant 3 ans :**
 - avifaune migratrice ;
 - avifaune marine ;
 - chiroptères ;
- **Utiliser les moyens les plus pertinents de manière combinée pour répondre aux enjeux de connaissance identifiés :**
 - observation visuelle à terre et en mer ;
 - télémétrie, baguages ;
 - radars ornithologiques, etc.
- **Développer des méthodes d'analyse permettant de traiter l'ensemble des données collectées dans et hors programme MIGRALION.**
- **Valoriser les résultats obtenus.**

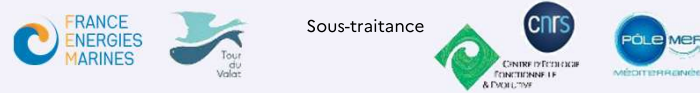


Composition du marché

Lancement 2021



Lot 2
Coordination, pilotage scientifique et technique, dissémination



Lot 1
Synthèse bibliographique
et recensement de
données complémentaires



Lot 3
Télémétrie migrateurs
terrestres et oiseaux marins



Lot 5
Radars
ornithologiques à la
côte

biotope

Sous-traitance



Lot 6
Développement de méthodes
d'analyse combinée des données



Lot 4
Campagnes en mer
par bateau

biotope

Sous-traitance



€ 4,2 M€
Budget total

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité
3,2 M€

RÉGION
SUD
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR

500 K€

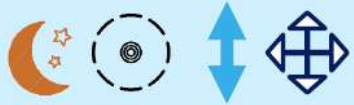
La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

500 K€

Déploiement de technologies complémentaires

RADARS Lots 4, 5

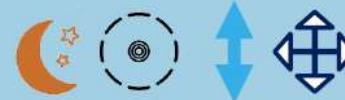
- ornithologiques
- de navigation



ACQUISITION DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

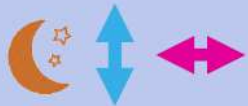
CAMPAGNES NAUTIQUES Lot 4

- Suivi visuel
- Suivi acoustique
- Suivi ultrasons



BIO-LOGGING Lot 3

- Balises /GPS
- GLS



PROGRAMMES SUPPORTS

Suivi des haltes migratoires, suivi des colonies, baguage, acoustique



Altitude



Direction



Trajets



Concentration



Nuit

LOT 3 - TÉLÉMÉTRIE

Jocelyn Champagnon, Frédéric Jiguet, Stéphan Tillo, Olivier Duriez,
David Grémillet, Nicolas Courbin



© Aurélien
Audevar

+1000 OISEAUX
ÉQUIPÉS

37 ESPÈCES
SUIVIES

5 ESPÈCES
MARINES

32 ESPÈCES
MIGRATRICES

DES OISEAUX ÉTUDIÉS DANS TOUTE LEUR DIVERSITÉ

20 individus par espèce équipés d'une balise
téléométrique **adaptée à leur taille.**



Passereaux



Echassiers



Limicoles



Rapaces

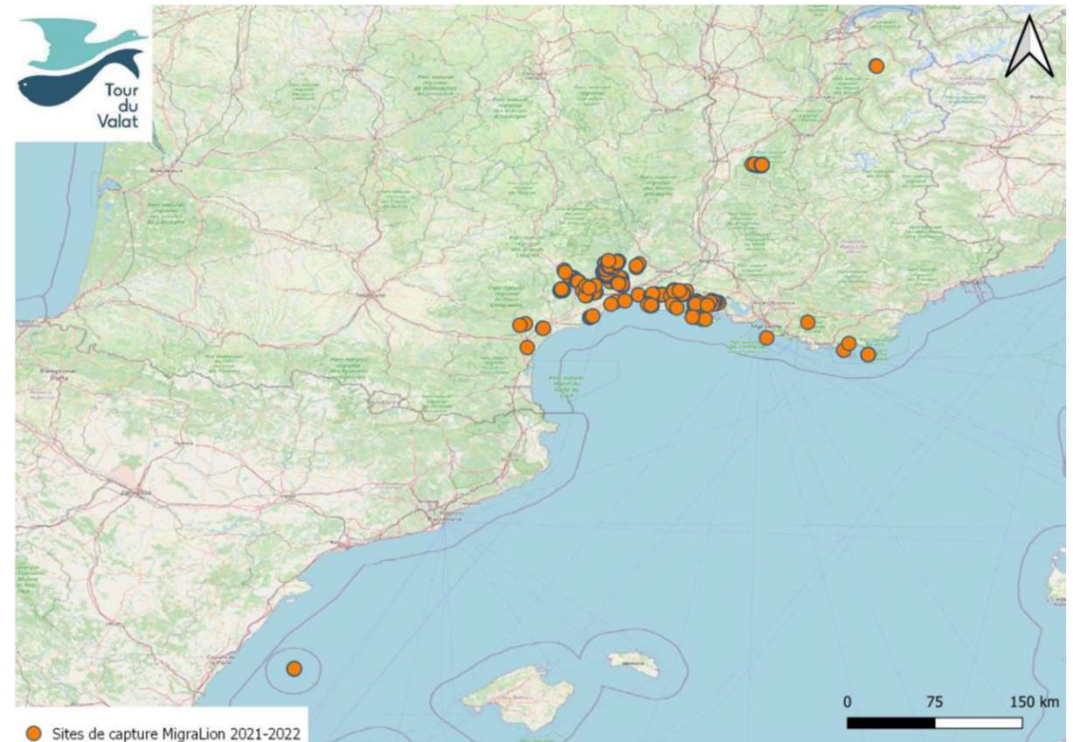


Oiseaux marins



- Échantillonnage couvrant toute la côte du golfe pour éviter les biais.

Cartographie de la répartition des captures d'oiseaux en 2021 et 2022



Lot 3 : Télémétrie

Bilan 2022 - GLS avec capteurs de pression atmosphérique, température et accéléromètre

17
espèces

Guêpier
d'Europe

Fauvette orphée



Petit duc Scops



Monticole de roche



197 GLS posés
+ 7 GLS
récupérés

Traquet motteux



Pie-grièche à tête rousse

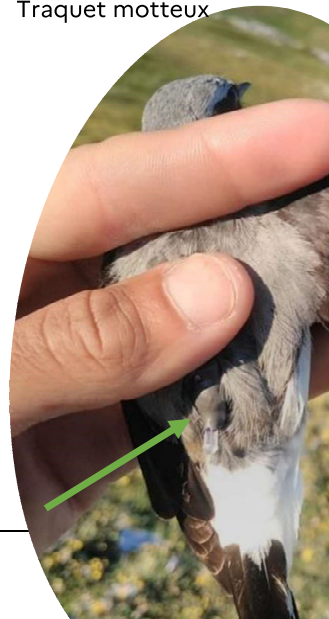


Rousserole turdoïde

Traquet motteux



Huppe fasciée



2023

Une 20^{aine} récupérés

Pas d'équipement sternes et mouettes cause grippe aviaire

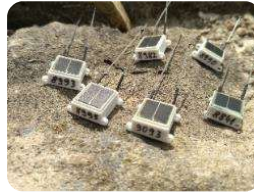
Captures/recaptures continuent jusqu'à fin août

Migralion – Réunion publique d'information et d'échanges AO6

Crédits photos : Frédéric Jiguet/MNHN, Stephan Tillo/Tour du Valat

Bilan 2022 - GPS 15 espèces 137 individus équipés

Tourterelle des
bois



2023

6 puffins Yelkouan capturés au terrier dans le
PNPC fin mai
Pas d'équipement sternes et mouettes cause
grippe aviaire
En août, captures Scopoli à Riou



Rollier d'Europe



Spatule blanche

Pluvier guignard



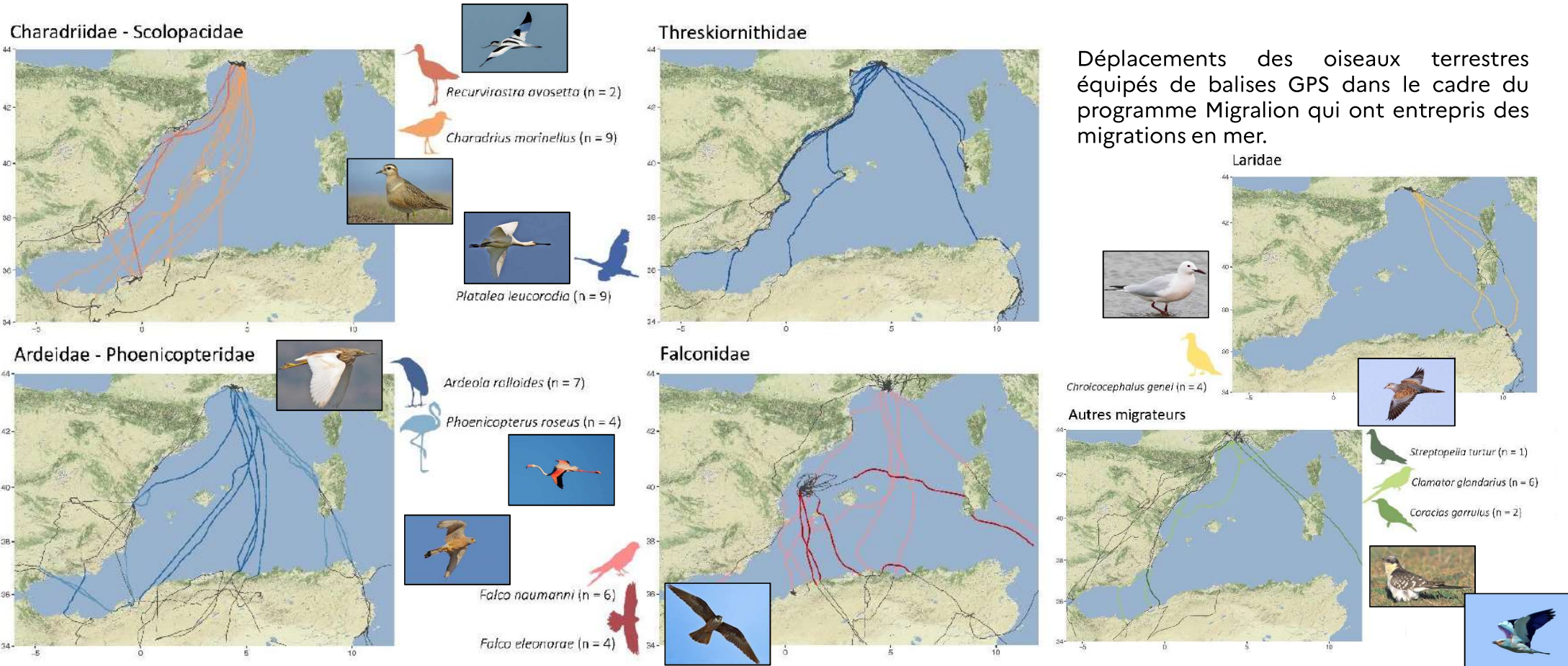
Sterne caugek



Héron pourpré

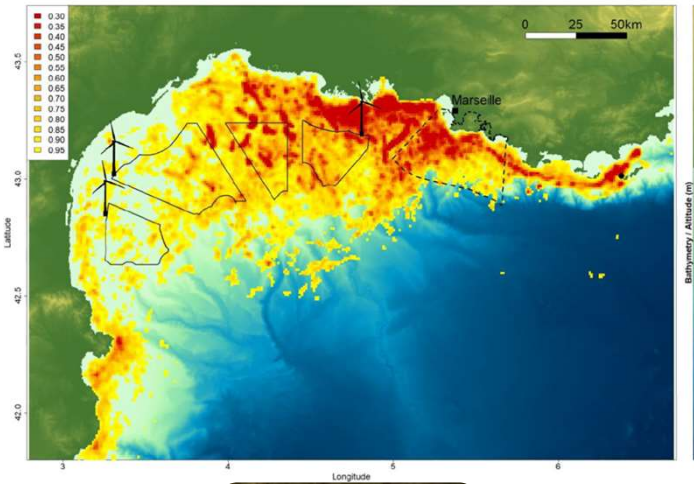


Déplacements d'oiseaux terrestres équipés de GPS

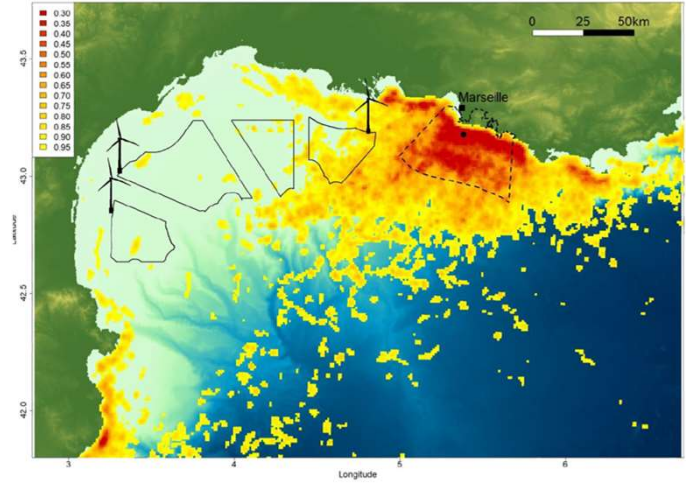


Déplacements des oiseaux terrestres équipés de balises GPS dans le cadre du programme Migralion qui ont entrepris des migrations en mer.

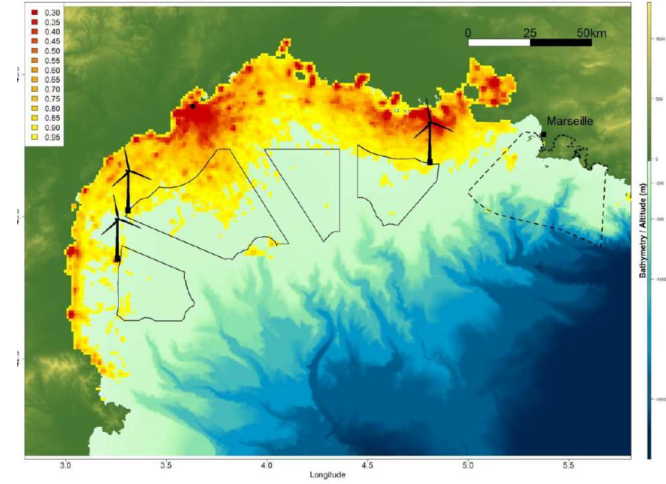
Caractérisation de l'espace utilisé par les puffins Yelkouan et Scopoli + sternes caugek dans le golfe du Lion



Puffin Yelkouan



Puffin de Scopoli



Sterne caugek

Distribution d'utilisation à partir des individus équipés dans le cadre du programme Migralion

Distribution d'utilisation à partir des individus équipés dans le cadre des MA des fermes EOF pilotes d'Occitanie

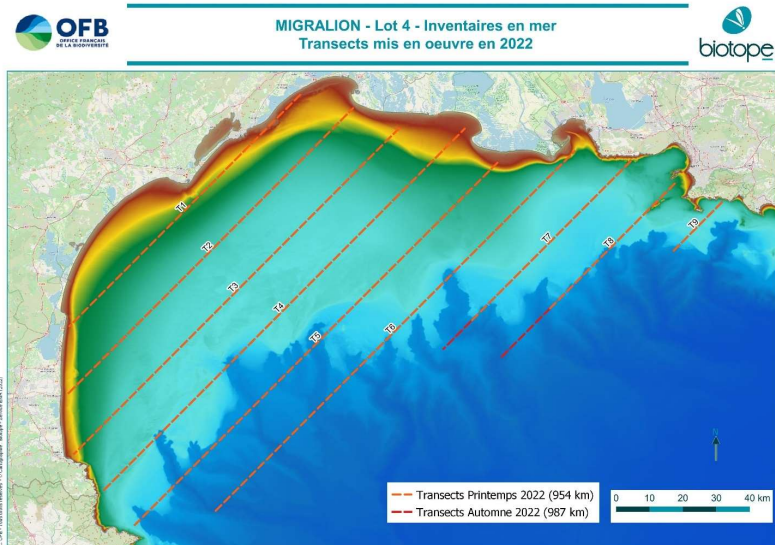
LOT 4 - CAMPAGNES EN MER PAR BATEAU

Nicolas Delelis, Vincent Delcourt, Camille Assali, Florian Lecorps, Francis Morlon, Dominique Clément, Yann Tremblay, Jocelyn Champagnon

© Benjamin Guichard / Office français de la biodiversité

Lot 4 : Campagnes en mer par bateau

Objectif : 4 campagnes en mer par an (2/saison de migration)



2023

- 2 campagnes réalisées en mars et avril (meilleures conditions qu'en 2022).

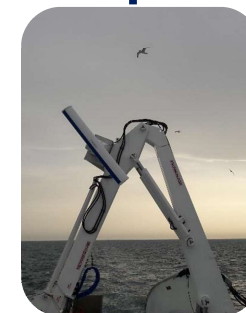


Fenêtres météorologiques courtes et contraintes selon les saisons

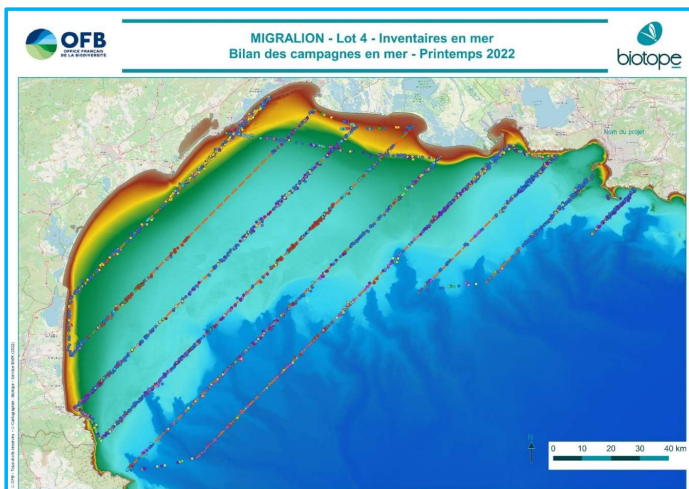
2022

- 4 campagnes réalisées en mars/avril/mai et septembre/octobre

Campagnes	Date/Heure départ	Date/Heure retour
01_2022	28/03/2022 - 08:00	29/03/2022 - 00:00
01-02_2022	25/04/2022 - 20:00	28/04/2022 - 18:00
02_2022	02/05/2022 - 23:00	04/05/2022 - 10:00
03_2022	21/09/2022 - 13:00	23/09/2022 - 05:00
03_04_2022	03/10/2022 - 21:00	06/10/2022 - 21:00
04_2023	27/10/2022 - 18:00	29/10/2022 - 07:30

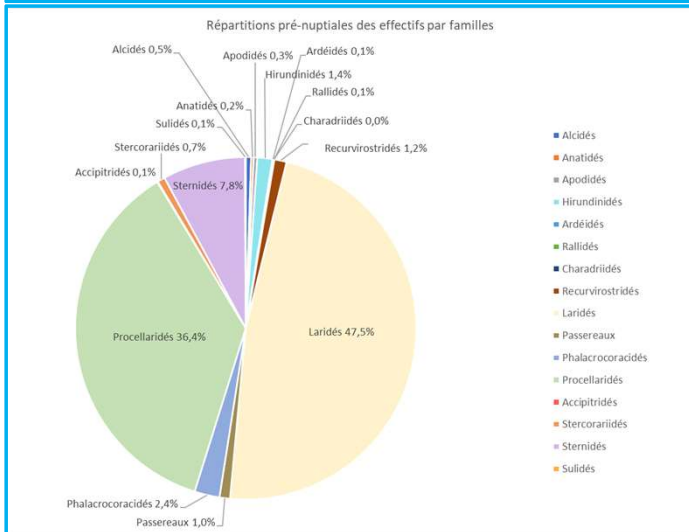
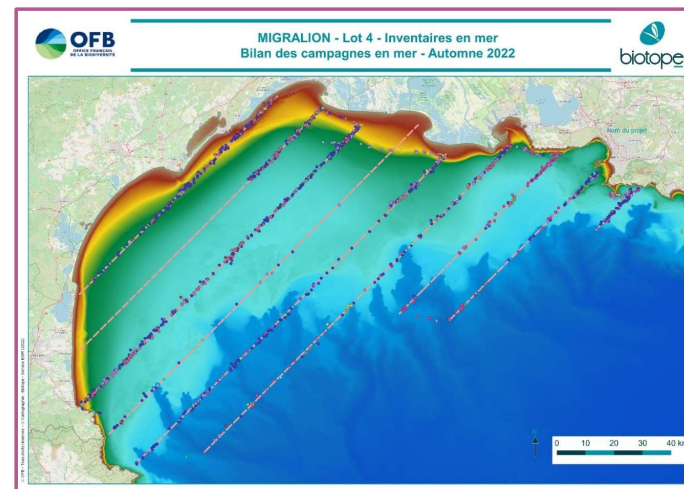


Lot 4 : Campagnes en mer par bateau

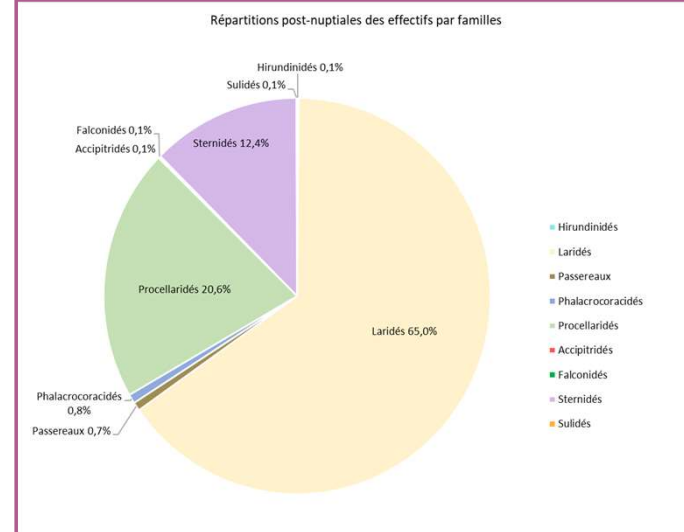


Observations visuelles 2022

Printemps 2022	
Nombre d'observations	2 687
Nombre d'espèces contactées	85
Effectif observé	10 406

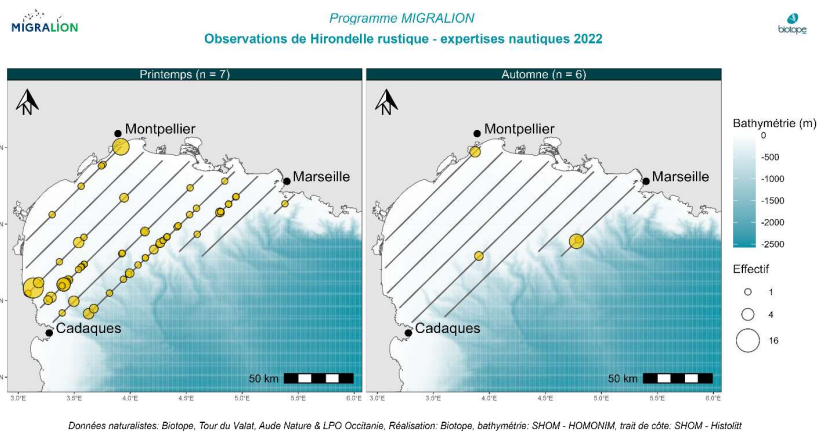


Automne 2022	
Nombre d'observations	1496
Nombre d'espèces contactées	52
Effectif observé	10 662

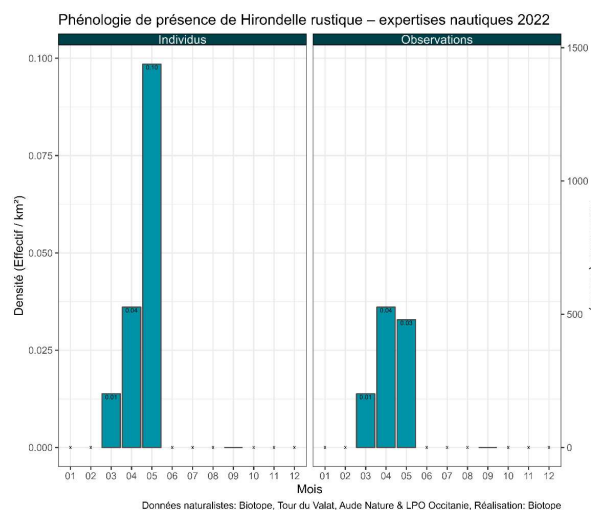


Observations visuelles – Analyse des données 2022

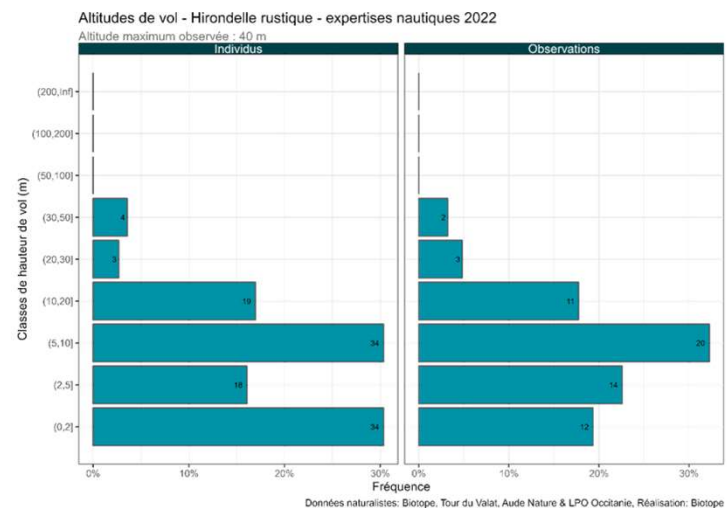
Cartes de données brutes par saison



Phénologie de présence par saison

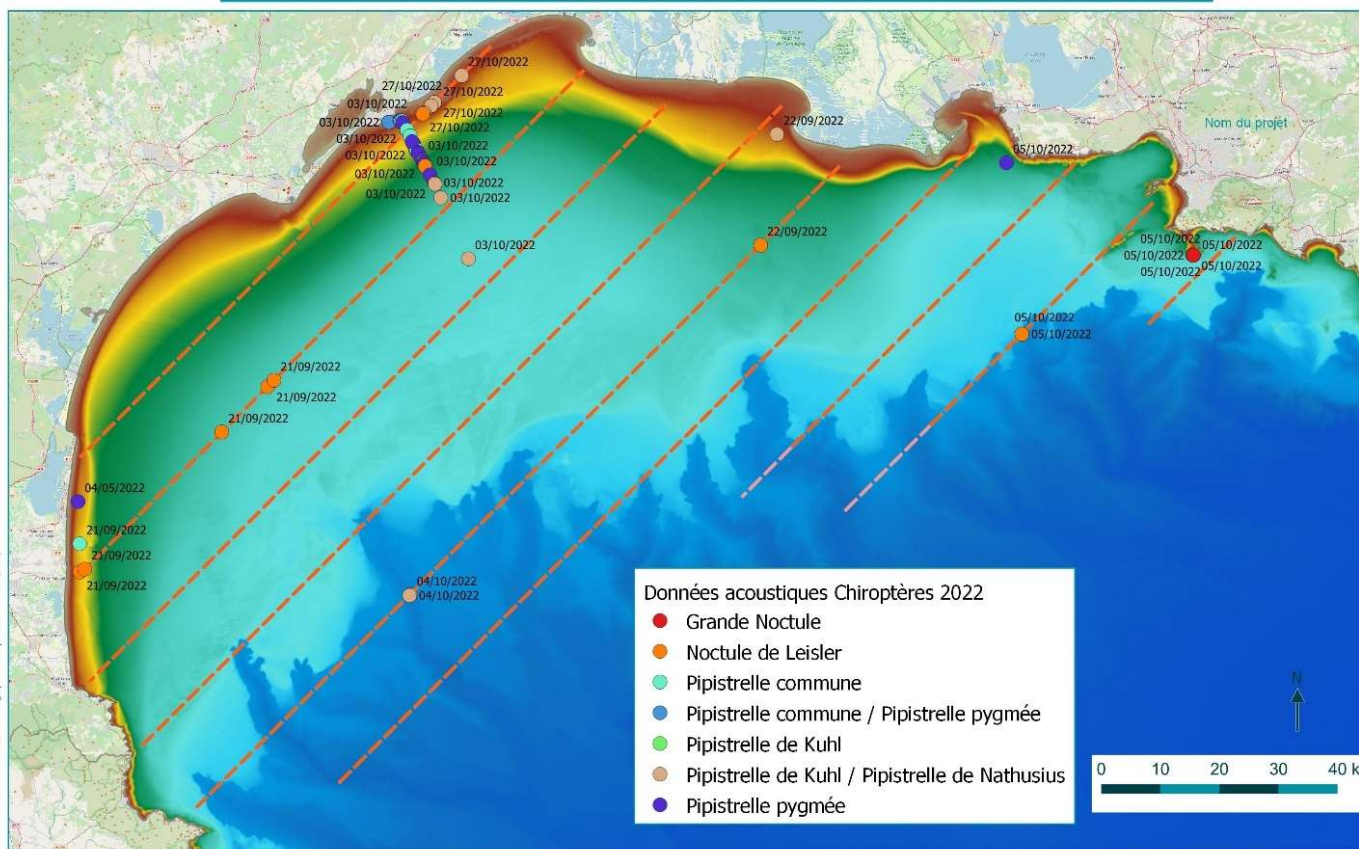
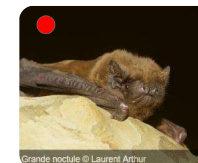


Distribution des hauteurs de vol observées



Acoustique chiroptères

MIGRALION - Lot 4 - Inventaires en mer Bilan des campagnes en mer - Données chiroptères 2022



Nom vernaculaire Nom scientifique	Statuts réglementaires		Statuts patrimoniaux		Nombre de contacts (minutes positives)			Nb individus estimés
	Europe	France	Liste Rouge Nationale	Dét. ZNIEFF	Printemps	Automne	Printemps et automne	
Grande Noctule <i>Nyctalus lasiopterus</i>	An. IV DH	Art. 2	VU	DZ	0	1	1	2
Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV DH	Art. 2	NT	-	0	9	9	8
Pipistrelle commune <i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV DH	Art. 2	NT	-	0	8	8	5
Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pygmaeus</i>	An. IV DH	Art. 2	LC	-	1	18	19	11
Pipistrelle commune / Pipistrelle pygmée <i>Pipistrellus pipistrellus / Pipistrellus pygmaeus</i>	-	-	-	-	0	2	2	2
Pipistrelle de Kuhl <i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV DH	Art. 2	LC	-	0	2	2	2
Pipistrelle de Kuhl / Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus kuhlii / Pipistrellus nathusii</i>	An. IV DH	Art. 2	NT (P. nathusii)	-	0	12	12	9

Eteint
Menacé
Préoccup. min.

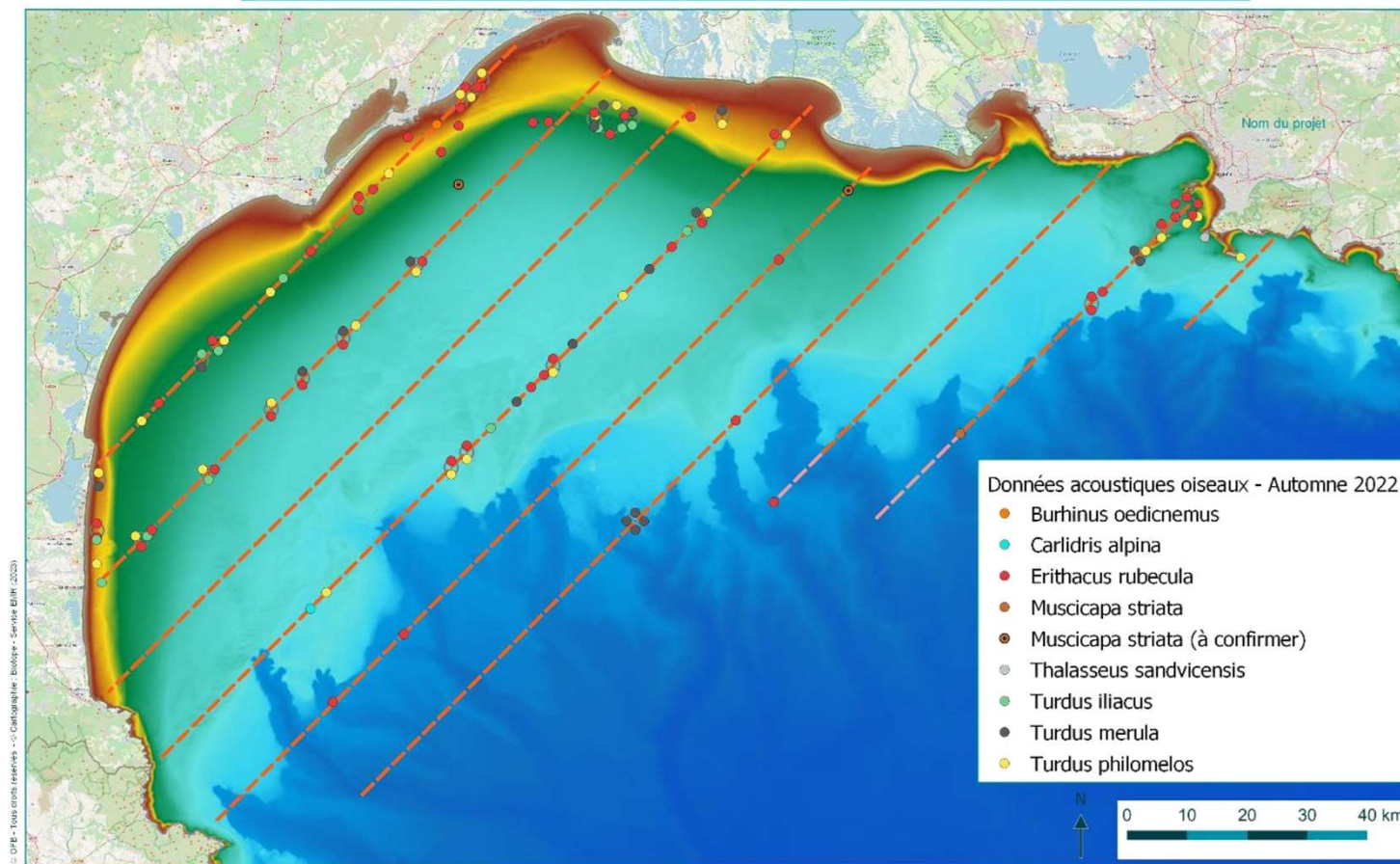
EX EW CR EN VU NT LC



Acoustique oiseaux

MIGRALION - Lot 4 - Inventaires en mer
Bilan des campagnes en mer - Données acoustiques oiseaux - Automne 2022

Famille/Espèces	Total général
Scolopacidés	1
Bécasseau variable	1
Turdidés	687
Grive musicienne	466
Grive mauvis	60
Merle noir	161
Burhinidés	21
Œdicnème criard	21
Passereaux	370
Rougegorge familier	370
Sternidés	1
Sterne caugek	1
Total général	1079



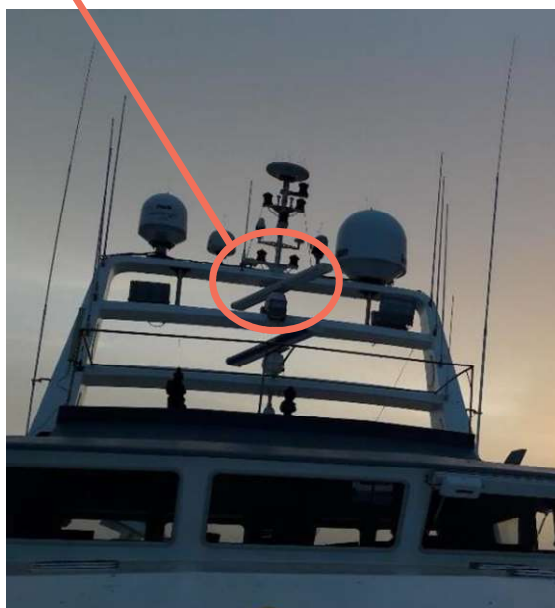
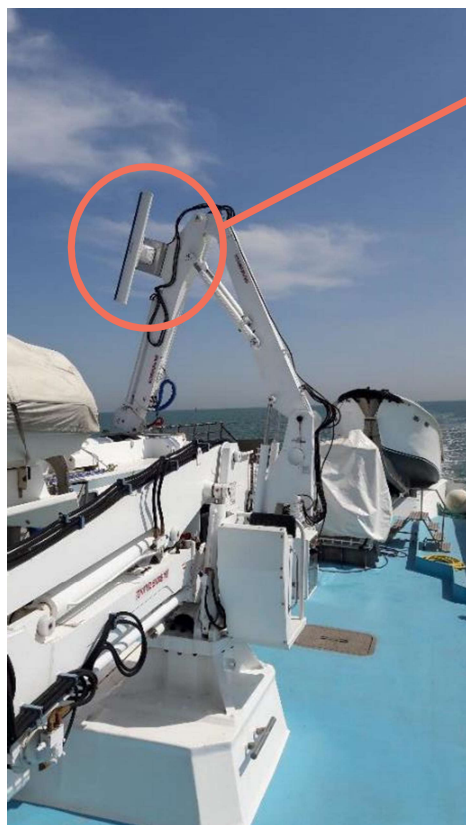
→ Flux très marqué entre les 27 et 29 octobre 2022

Migralion – Réunion publique d'information et d'échanges AO6

RADARS EMBARQUÉS

Enregistrements en continu par deux radars :

- Un radar vertical, avec un rayon scanné de 1500 m (altitudes de vol, flux)
- Un radar horizontal, avec un rayon scanné de 6 km (directions de vol, distribution spatiale)



Bilan des acquisitions par radars embarqués – migration pré-nuptiale 2022

Mars 2022	Radar vertical	~53 000 images radar	4.4 Go
	Radar horizontal	~53 000 images radar	14.5 Go
Avril 2022	Radar vertical	~99 500 images radar	5.9 Go
	Radar horizontal	~99 500 images radar	12.6 Go
Mai 2022	Radar vertical	~49 800 images radar	3.6 Go
	Radar horizontal	~49 800 images radar	8.1 Go

Bilan des acquisitions par radar embarqués – migration post-nuptiale 2022

Septembre 2022	Radar vertical	~59 500 images radar	4.4 Go
	Radar horizontal	~59 500 images radar	13.2 Go
Octobre 2022 – session 1	Radar vertical	~100 000 images radar	6.6 Go
	Radar horizontal	~99 500 images radar	15.1 Go
Octobre 2022 – session 2	Radar vertical	~53 000 images radar	4.0 Go
	Radar horizontal	~40 500 images radar	4.7 Go

LOT 5 - RADARS ORNITHOLOGIQUES À LA CÔTE

Sites de suivi par radar à la côte - lot 5 MIGRALION



Radar fixe – Domaine de La Palissade - Camargue



Radar mobile – 7 stations sur le littoral du golfe du Lion

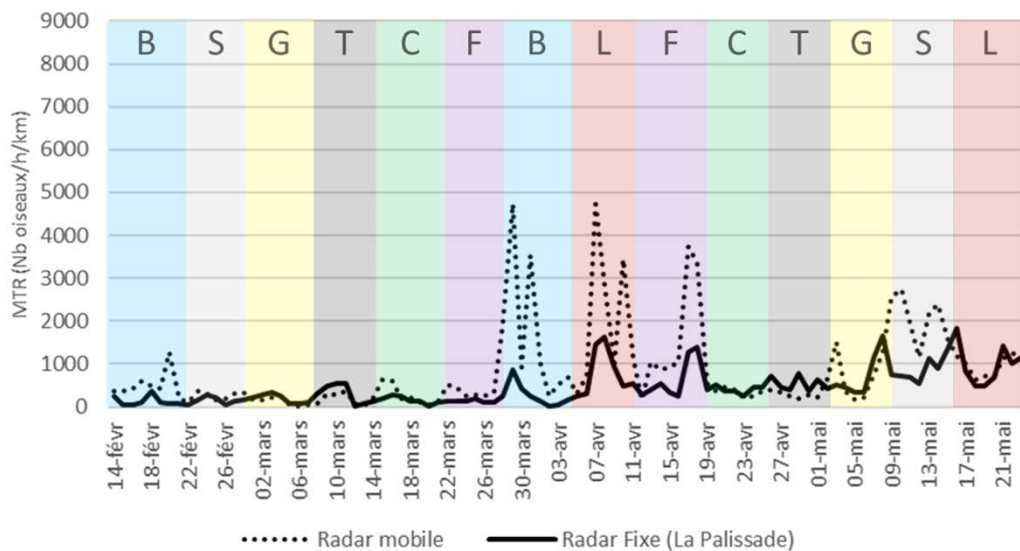


- 2 passages par saison de migration sur les sites suivis par radar mobile (du 14/02 au 16/05 puis du 01/08 au 21/11).
- Reprise des acquisitions par radar mobile le 14/02/2023, selon le même schéma spatio-temporel qu'en 2022.
- Au printemps, vol du groupe électrogène au Grau-du-Roi, mais trou de données de 3-4 jours seulement.

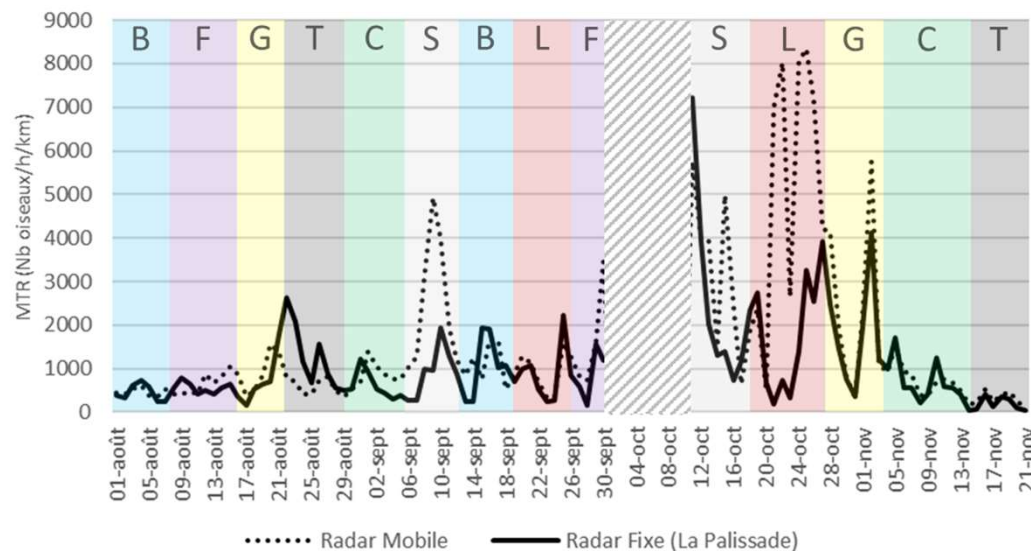
Lot 5 : Radars à la côte

Résultats provisoires

Flux nocturne - Printemps - 2022



Flux nocturne - Automne - 2022

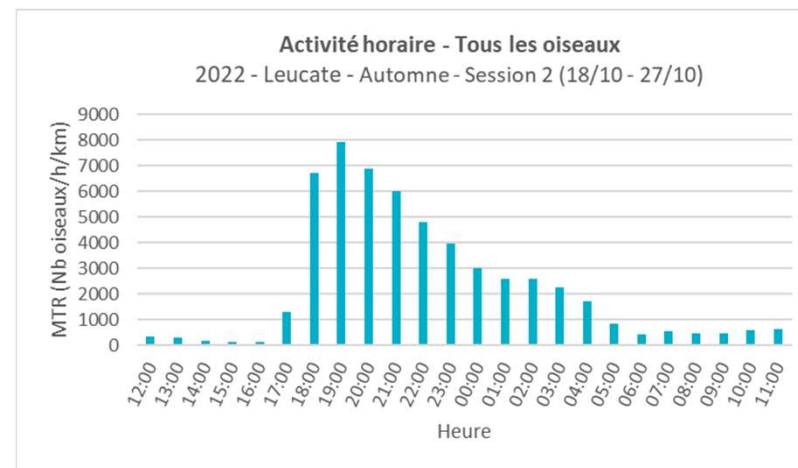
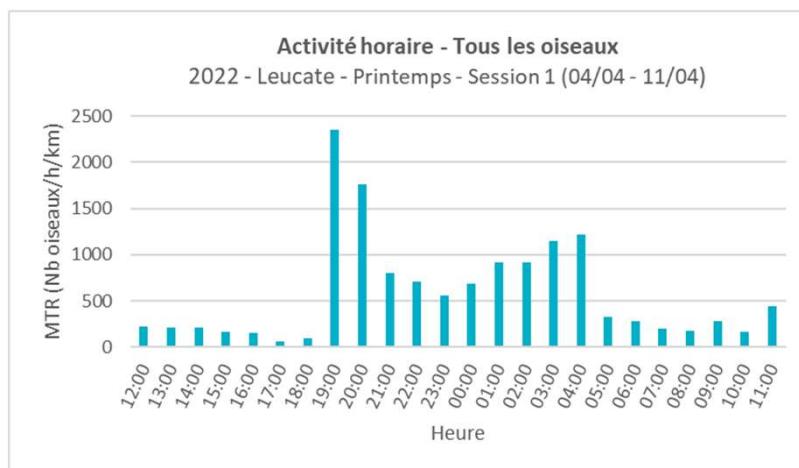


B : Banyuls **L** : Leucate **S** : Sérignan **F** : Frontignan **G** : Grau-du-Roi **C** : Cassis **T** : Toulon  : Absence de données



Lot 5 : Radars à la côte

Résultats provisoires

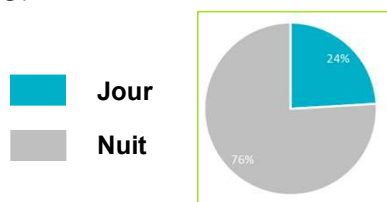


Les pics migratoires s'observent principalement en début de soirée et de nuit, diminuent au cours de la nuit (puis reprennent en fin de nuit au printemps).

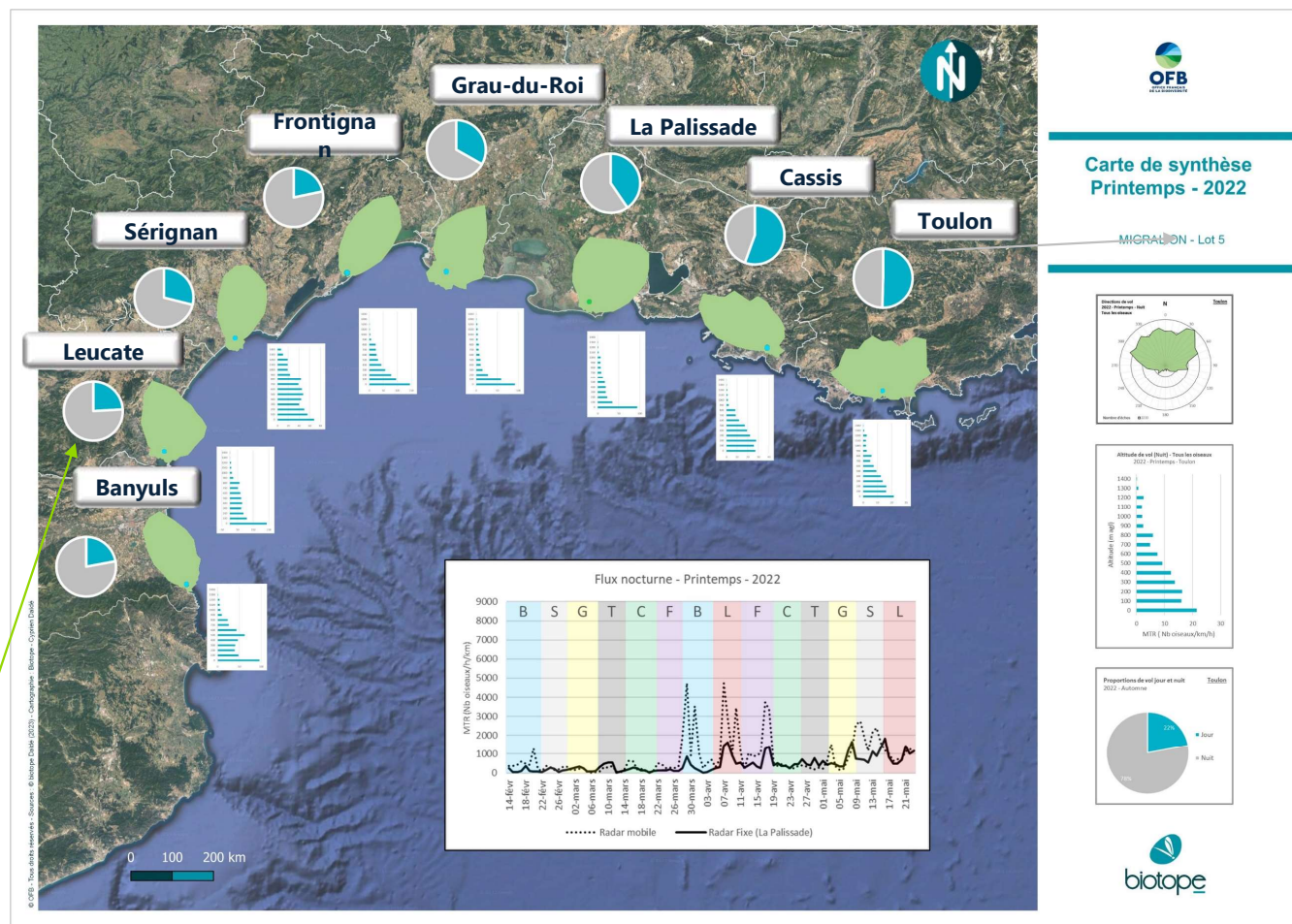


Migration prénuptiale

- Flux migratoires + importants à l'ouest du golfe du Lion (PO, Aude, Hérault) qu'à l'est (Gard, Bouches-du-Rhône, Var).
- Proportion de **déplacements de nuit** liée à l'intensité de la migration → les sites les + à l'ouest présentent les mouvements nocturnes les + importants.
- Directions de vol** davantage orientées **parallèlement à la côte à l'ouest du golfe**, mais proportions de vols en provenance ou en direction de la mer restent importantes.
- Hauteurs de vol variables**, mais proportion notable d'oiseaux volant à **basse altitude** sur certains sites en migration prénuptiale.



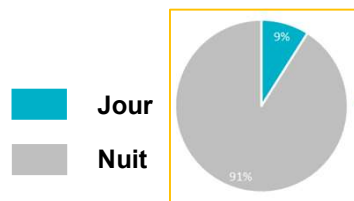
Proportion vols jour/nuit (moy. MTR)



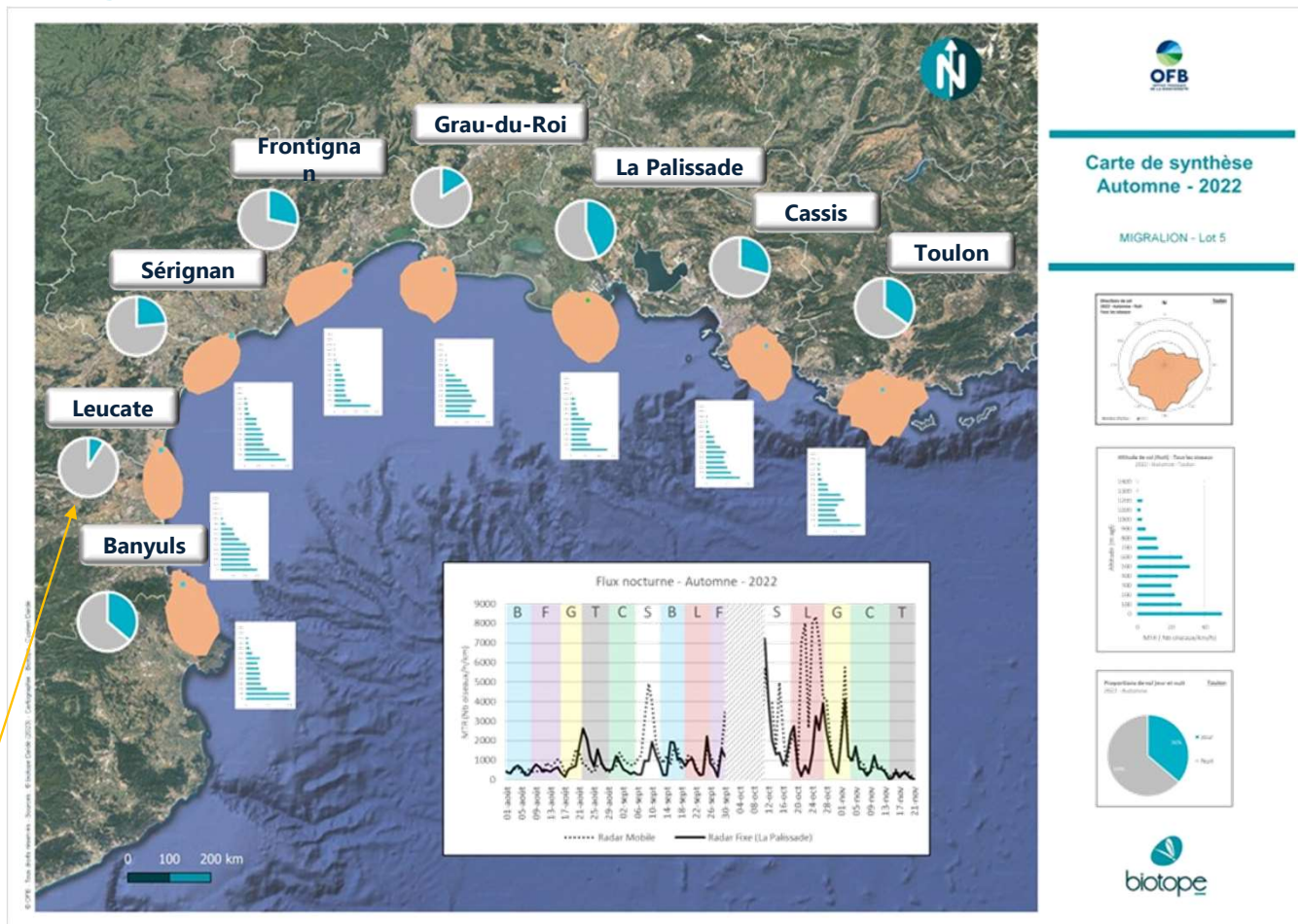
Migration postnuptiale

- Flux nettement plus élevé qu'en migration pré-nuptiale (2,5 x plus important à l'automne qu'au printemps sur le site de la Palissade).
- Flux toujours plus important à l'ouest du golfe du Lion mais différence de flux plus faible qu'en migration pré-nuptiale.
- Proportion de déplacements de nuit encore plus importante qu'au printemps.
- Directions de vol davantage orientées parallèlement à la côte à l'ouest du golfe, de manière encore plus marquée qu'au printemps, mais avec une proportion toujours élevée en direction de la mer.

- Hauteurs de vol en moyenne + élevées, mais mouvements à basse altitude toujours détectés.



Proportion vols
jour/nuit (moy. MTR)



MERCI DE VOTRE ATTENTION



Phare de la Gacholle et flamants roses en Camargue - © J. Leunens

Contact OFB : alexandra.gigou@ofb.gouv.fr

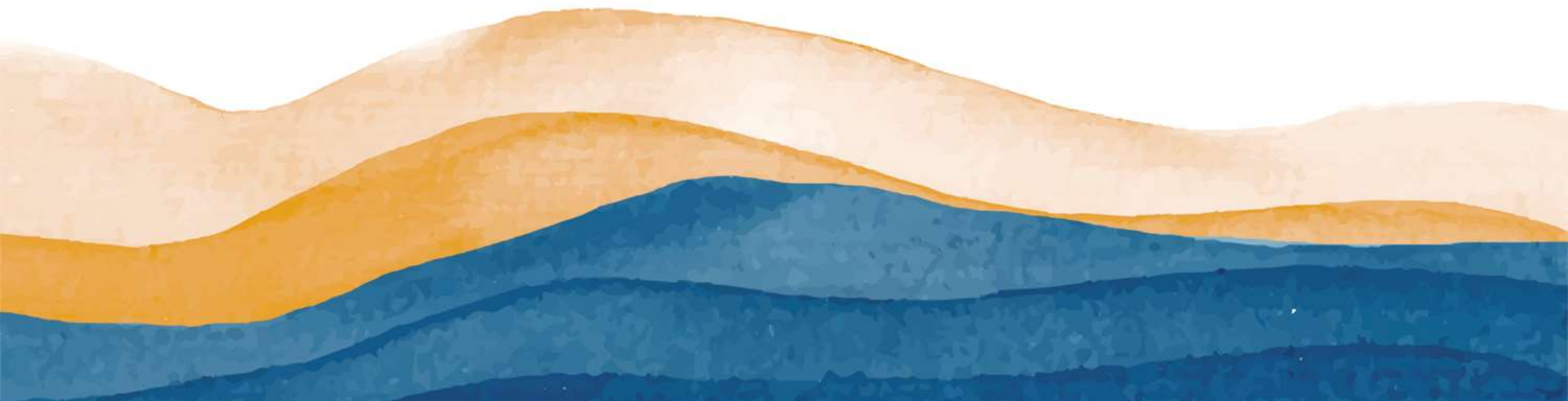
Contact FEM : yann.planque@france-energies-marines.org



Échanges avec les participants



3. La poursuite du dialogue avec le territoire



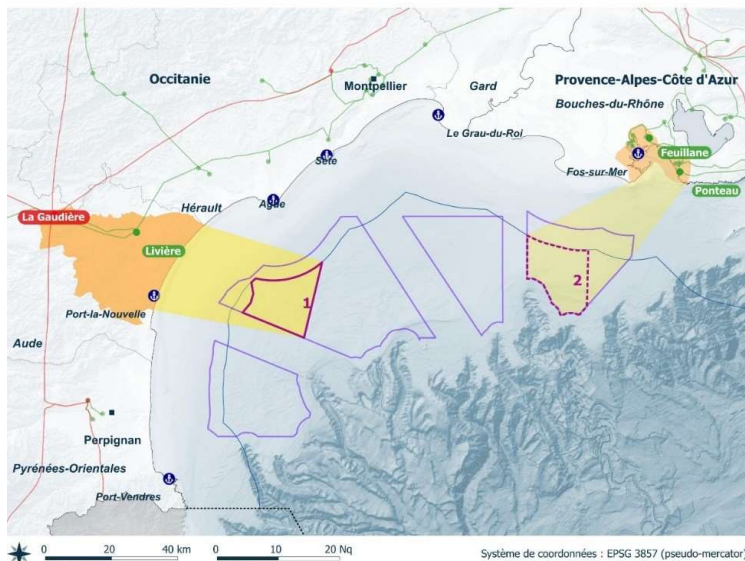
L'information du public par la maîtrise d'ouvrage

- ✓ La **concertation post-débat public** sur les projets se poursuit, sous l'égide des deux **garants nommés par la CNDP**.
- ✓ Plusieurs outils d'information du public ont été mis en place par la maîtrise d'ouvrage, et des actions en partenariat avec des acteurs du territoire vont être développées :
 - Le site internet Éoliennes en mer en France, vecteur principal de la communication : mise à disposition des résultats des études, et de l'ensemble des informations communicables : www.eoliennesenmer.fr
 - Réseaux sociaux : compte twitter [@EolienMerMed](https://twitter.com/EolienMerMed) ;
 - Un billet d'information : inscription possible sur le site ;
 - Des partenariats avec des associations du territoire (CPIE et Petits débrouillards en Occitanie et PACA,...) ;
 - Des émissions de radio.



La concertation « Fontaine » du raccordement du projet

Zones retenues pour les procédures de mise en concurrence



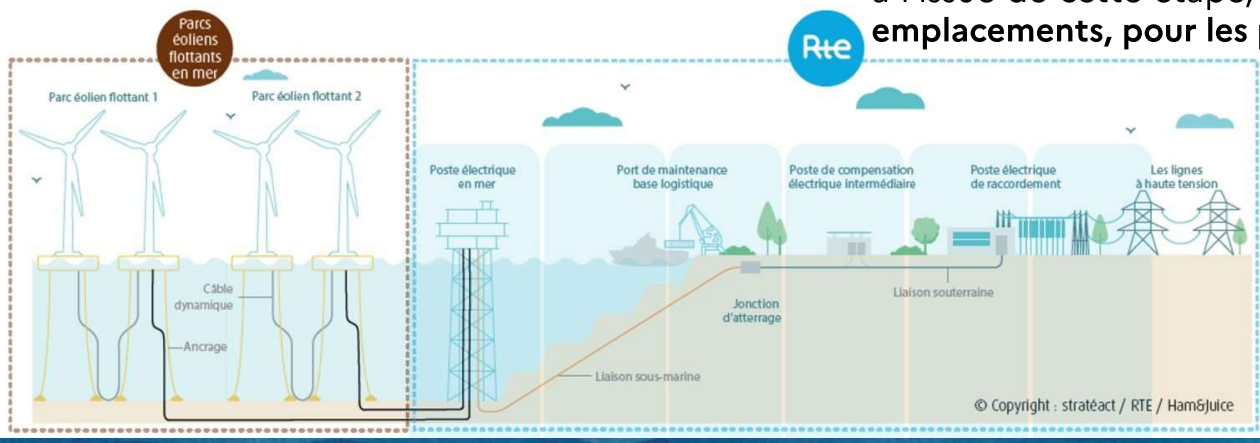
Le raccordement fait l'objet d'une concertation spécifique, placée sous l'autorité du préfet et du ministre de l'Énergie. Cette concertation dite « Fontaine » est distincte et complémentaire de la concertation post débat public.

Elle associe notamment les services de l'Etat, les élus et associations représentatives des populations concernées.

Dans ce cadre, à la suite du choix de la zone 2 le mois dernier, RTE va engager cette concertation dite « Fontaine », en coordination avec la concertation post-débat public. Concertation déjà engagée pour le raccordement de la zone 1 et pour laquelle l'aire d'étude a été validée le 2 juin 2023 en préfecture de Carcassonne.

Cette concertation s'articule autour de deux jalons :

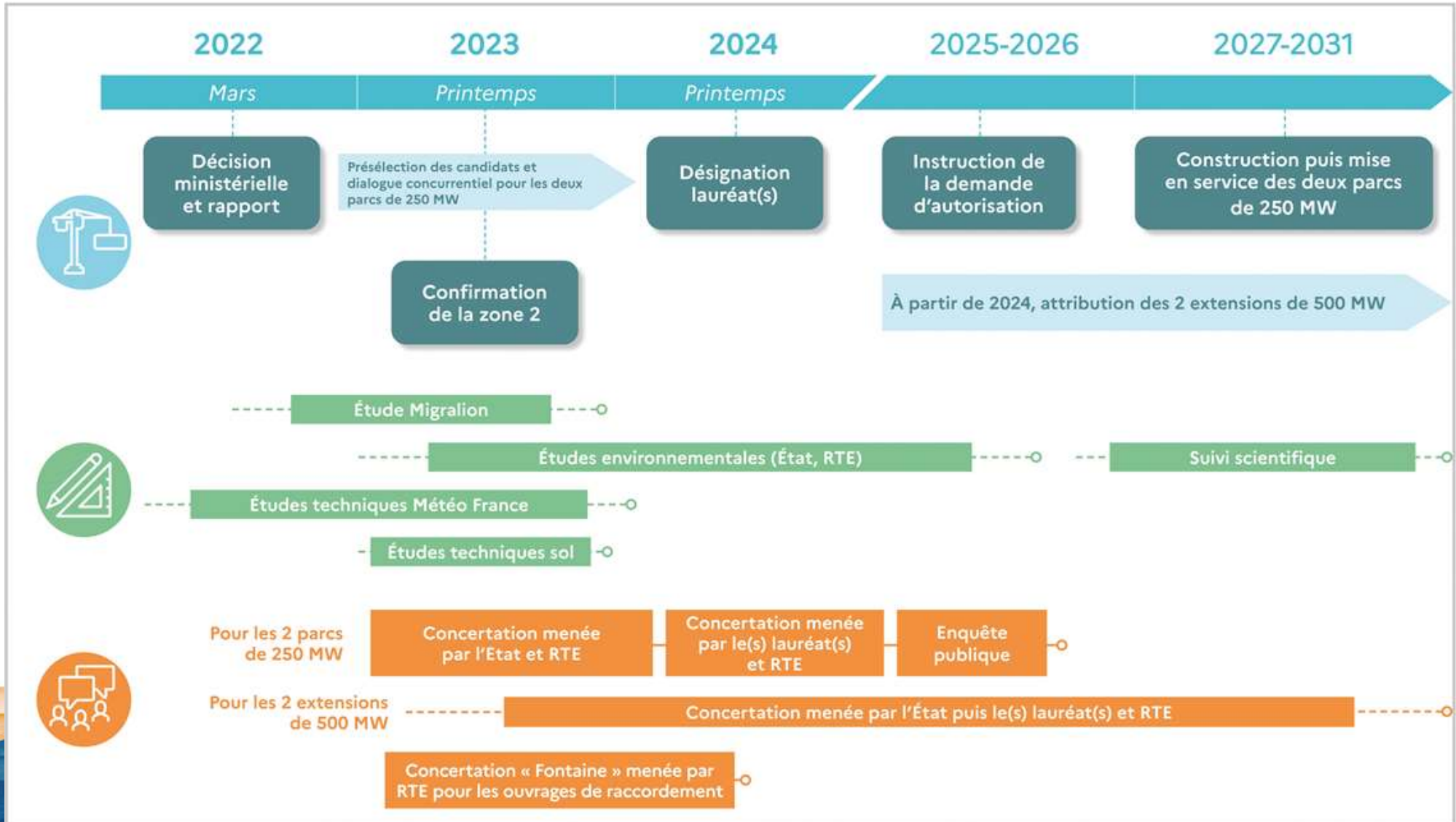
- ✓ **définition du contour des aires d'études** dans lesquelles pourront s'inscrire les ouvrages de raccordement (liaisons et postes électriques), tant en mer qu'à terre.
- ✓ à l'issue de cette étape, **définition des fuseaux, pour les liaisons souterraines, et emplacements, pour les postes électriques, dits « de moindre impact ».**



Le public sera informé et pourra faire part de ses observations, en particulier entre ces deux jalons en vue du choix du « parti de moindre impact ».

Cela pourra se faire notamment via une application géographique en ligne et via des réunions publiques (soit organisées spécifiquement sur les communes concernées soit dans le cadre de la concertation post-débat public).

Calendrier du projet



Échanges avec les participants



Pour rester informé

Retrouvez toute l'information sur le projet et inscrivez-vous à la **newsletter** sur www.eoliennesenmer.fr



 @EolienMerMed

 dgec.a06.mediterranee@developpement-durable.gouv.fr

